



MAIRIE
AUVILLARS SUR SAONE
21 250

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 19 février 2018

Convocation du 12/02/2018

affichage du 12/02/2018

Le 19 février 2018, le Conseil Municipal, convoqué le 12 février 2018 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sous la Présidence de Marc JAUDAUX, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. JAUDAUX Marc, Mme LONJARET Jocelyne, M. MASSON Jean-Paul, M. CAIRE Dominique, M. AUBERT Benoît, Mme ADENOT Florence, M. TREPOST Hervé,

Absente : Mme FOLLEA Valérie

Absente excusée : Mme POLO Isabelle,

Approbation du compte rendu de la réunion 18 janvier 2018

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

- règlement du cimetière et révision des tarifs cimetière.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Démission de Mr DERUELLE

Monsieur le Maire annonce qu'il a reçu ce jour la lettre de démission de Monsieur DERUELLE Thibaut de ses fonctions de conseiller municipal. Des raisons personnelles ne lui permettant plus d'être suffisamment disponible, et un déménagement prochain qui va l'amener à quitter la commune sont les raisons invoquées. Il remercie néanmoins le Maire et les conseillers municipaux pour la confiance accordée, et souhaite beaucoup de succès à l'équipe pour mener à bien les projets à venir.

Délibération 1 : Motion contre le projet de fermeture de classe aux écoles de Pouilly sur Saône.

Monsieur le Maire indique qu'il y a actuellement un projet de fermeture de classe aux écoles de Pouilly sur Saône.

Une délégation du SIVOS de Pouilly sur Saône a rencontré le Directrice d'Académie afin de lui exposer les arguments suivants :

Mme MONOT, Présidente du SIVOS de Pouilly sur Saône, a insisté sur le fait que le projet de fermeture de classe est basé sur des chiffres d'effectif obsolètes.

En effet, la fermeture de classe est envisagée au vu des effectifs 07 novembre 2017 de 77 élèves inscrits, mais à ce jour nous sommes à 80 inscrits, potentiellement 83.

En effet, la montée pédagogique nous amène d'ores et déjà à 80 inscrits (17 départs de CM2 et 19 arrivées de CP) auxquels s'ajoute un élève de 8 ans qui va emménager sur la commune de Pouilly sur Saône avant la rentrée (attestation de la mère vous sera adressée par le Directeur de l'école, en même temps que la liste nominative des inscrits), nous serions donc déjà à 27 élèves par classe.

Nous avons également pris en compte dans ces effectifs, le départ de deux élèves en classe SEGPA, mais leurs demandes pourraient être refusées car, n'ayant jamais redoublés, ils ne sont pas prioritaires. Si leur demande d'orientation est rejetée, nous aurons donc 83 élèves inscrits, ce qui nous amènerait à un effectif moyen de 27.6 élèves par classe.

Elle a tenu également à rappeler que les communes membres du SIVOS ont investi de manière importante dans les écoles au cours de ces dernières années, les locaux scolaires sont très récents, ce qui a représenté un investissement de près de 900 000 € H.T pour les communes membres du syndicat à vocation scolaire. Depuis la fin de la construction en 2012 nous avons remplacé tout le mobilier (tables et chaises) et avons investi, comme nous le demandait l'éducation nationale, dans les nouvelles technologies, en équipant nos écoles d'un tableau interactif (TBI) en 2015, en amenant l'internet dans les salles de classe, et en achetant des ordinateurs portables en 2016.

Monsieur BELORGEY, maire de Glanon, confirme que les quatre communes membres du SIVOS ont acceptés d'investir au cours de ces dernières années dans la construction des locaux neufs et dans les

équipements technologiques des écoles malgré l'effort financier important que cela a représenté pour leurs budgets modestes car les élus ont conscience que les conditions de scolarisation sont un critère important pour les familles, dans le choix d'une commune de résidence. Si les conditions d'accueil dans nos écoles se dégradent avec des classes à deux, voire trois niveaux, ce sont les communes qui perdront de leur attractivité, et risquent de subir le phénomène de désertification rurale.

Monsieur BONNAVAUD, DDEN, quant à lui a insisté sur le fait que l'équipe enseignante présente aux écoles de Pouilly sur Saône est une équipe stable, qui a appris à travailler ensemble depuis plusieurs années. Si la décision de maintien de l'ouverture de classe n'est pas prise de manière effective à la réunion du 6 mars prochain, Mme LAVALLE sera mise sur la liste des enseignants mobilisés, et devra quitter l'école, quand bien même la classe serait finalement maintenue au vu des effectifs du mois de juin, sauf à accepter de rester en perdant son ancienneté.

Monsieur LAMOTTE, parent d'élève a insisté sur le fait que l'école de la république se devait de respecter l'égalité des enfants face aux conditions d'enseignement. Si on admet qu'il faut limiter à 12 l'effectif des classes de CP en zone REP, comment justifier des effectifs de 26 à 27 élèves en zone de revitalisation rurale ?

Le délégué syndical des enseignants a appuyé cet argument en indiquant que des effectifs aussi élevés ne permettraient pas de bonnes conditions de travail, ni pour les élèves ni pour les enseignants.

La CDEN se réunit le 6 mars prochain afin de rediscuter de la carte scolaire, et le SIVOS a pris une motion afin de demander à ce que la CDEN se prononce dès cette date sur le maintien de l'ouverture de la classe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal d'Auvillars sur Saône décide

- de prendre une motion contre le projet de fermeture de classe.
- de soutenir la démarche du SIVOS de Pouilly sur Saône et de demander à ce que la CDEN du 6 mars se prononce pour le maintien de l'ouverture de classe, de manière à clarifier la situation pour les élus, de rassurer les parents d'élèves, et surtout de garder l'équipe pédagogique en place.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une nouvelle manifestation des parents d'élèves, et des élus aura lieu le samedi 3 mars de 10 à 12 h. Il demande à ce qu'un maximum de personnes se mobilise à cette occasion.

Délibération 2 : Restauration des peintures murales de l'église

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par l'Association de Sauvegarde du Patrimoine d'Auvillars sur Saône pour réaliser la restauration des peintures murales de l'église.

Le devis de conservation restauration se monte à 2 988 € T.T.C soit 2 490 € H.T.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de prévoir ces travaux au budget 2018, et autorise le Maire à solliciter les subventions qui pourraient être obtenues pour ce projet (DRAC, conseil régional, Association de Sauvegarde...).

Création du fossé chemin des grandes vignes

Monsieur le Maire indique que le Président de la Communauté de Communes, maintenant compétente en matière d'assainissement et eau pluvial (réseau busé) est venu voir sur place. Il va proposer à Mr RIVIERE de laisser les lieux en l'état. La commune pourrait créer le fossé à ciel ouvert (qui reste de la compétence communale), dans la continuité..

Un courrier a du être envoyé à Mr RIVIERE en ce sens par la Communauté de Communes. Nous serons informés de la réponse.

Projets 2018/2019

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de constituer dès maintenant les dossiers de demande de subvention pour les travaux de rafraîchissement du secrétariat, des sanitaires, des archives et du hall de la mairie. Ces travaux comprendraient :

- mise aux normes électriques, et rénovation du chauffage
- peintures
- isolation et réfection des sols (mairie et sanitaires)
- changement de la porte du hall

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter les devis correspondant afin de pouvoir au plus vite monter les dossiers de demande de subvention.

Point sur les travaux à la salle de réunion de la mairie

Le chantier est toujours en suspend. Un constat d'huissier a été établi afin de faire état des malfaçons. Une réunion se tiendra jeudi, à laquelle est convoquée l'entreprise de peinture, afin de faire le point sur les travaux effectués, ceux qui sont à reprendre... de manière à solder son dossier et à lui payer les sommes dues, déduction faites des frais de reprises des travaux mal réalisés.

Ensuite nous pourrions accepter le devis de l'entreprise MAGNIN établi récemment et tenant compte des travaux à réaliser à ce jour. Il conviendra de prévenir les financeurs publics de ce changement d'entreprise attributaire.

En ce qui concerne la réalisation de la place de stationnement, les travaux de maçonnerie sont terminés, il reste le garde-corps à poser.

Délibération 3 : Révision des tarifs cimetière

Monsieur le Maire indique que suite à la dernière inhumation au colombarium, il a été constaté que l'ancien colombarium ne pouvait contenir qu'une urne, alors que le nouveau qui vient d'être installé est prévu pour accueillir 2 urnes de diamètre 22. Afin de tenir compte de cela, il propose de revoir les tarifs du cimetière.

Les tarifs votés en 2016 étaient les suivants :

137 €50 les concessions trentenaires au colombarium

150 € la concession trentenaire pleine terre

300 € la concession cinquantenaire pleine terre

(moitié prix pour les concessions enfants)

Aucun ajout d'urne ou ajout de corps n'était prévu.

Après en avoir délibéré, considérant que les tarifs du cimetière sont actuellement très faibles et ne permettent pas de couvrir les frais de reprise de concession, le conseil municipal décide de réviser les tarifs cimetière comme suit :

150 € les concessions trentenaires au colombarium et 90 € l'ajout d'urne

165 € la concession trentenaire pleine terre et 90 € la taxe d'inhumation

330 € la concession cinquantenaire pleine terre et 90 € la taxe d'inhumation.

(moitié prix pour les concessions enfants)

Questions diverses :

- impayé au logement communal : la perception de Seurre rencontre quelques difficultés pour recouvrer les loyers d'un des logements communaux. Mr le Maire s'est mis en relation avec la locataire qui a indiqué qu'elle allait régulariser sa situation et également qu'elle envisageait de quitter les lieux prochainement. Mr le Maire tiendra le conseil municipal au courant de l'évolution du dossier.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée

<i>Marc JAUDAUX</i>	<i>Jocelyne LONJARET</i>	<i>Dominique CAIRE</i>	<i>Jean-Paul MASSON</i>
<i>Florence ADENOT</i>	<i>Benoît AUBERT</i>	<i>Hervé TREPOST</i>	